

---

---

# Société de financement agricole

**Rapport  
annuel  
2000-2001**

Le contenu de la présente publication a été  
rédigé par La Financière agricole du Québec.

Cette édition a été produite par  
Les Publications du Québec  
1500 D, rue Jean-Talon Nord  
Sainte-Foy (Québec)  
G1N 2E5

Lors de sa publication, ce document sera disponible sur  
le site Web de La Financière agricole :  
[www.financiereagricole.qc.ca](http://www.financiereagricole.qc.ca)

Dépôt légal — 2001  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-551-19473-3  
ISSN 1198-5801

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de financement agricole pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001, relativement aux programmes de financement agricole et de financement forestier ainsi qu'au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre  
des Ressources  
naturelles,

Le ministre  
de l'Agriculture,  
des Pêcheries  
et de l'Alimentation,

Jacques Brassard

Maxime Arseneau

Québec, juin 2001



Monsieur Maxime Arseneau  
Ministre de l'Agriculture,  
des Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec)

Monsieur Jacques Brassard  
Ministre des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Charlesbourg (Québec)

Messieurs les Ministres,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de la Société de financement agricole pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001, concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier ainsi que le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président-directeur général de La Financière agricole du Québec,

André Dicaire

Québec, juin 2001



## Table des matières

### Partie I

#### Message du président 9

##### 1.1 Les faits saillants 11

### Partie II

#### La Société et ses programmes 13

##### Chapitre I

###### La Société 13

###### 1.1 La mission 13

###### 1.2 L'organisation 13

###### 1.2.1 Le conseil d'administration 13

###### 1.2.2 L'effectif 13

###### 1.3 La politique linguistique 14

###### 1.4 La protection des renseignements personnels 14

##### Chapitre II

###### Les activités de la Société 15

###### 2.1 Le financement agricole 15

###### 2.2 L'aide à l'établissement 16

###### 2.3 Les ouvertures de crédit 16

###### 2.4 Le financement forestier 16

### Partie III

#### Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers 17

##### 3.1 La mission 17

##### 3.2 Les activités 17

### Partie IV

#### L'information statistique 19

##### Chapitre I

###### Les statistiques sur le financement agricole et forestier 19

###### 1.1 Le sommaire des activités de financement 19

###### 1.2 La répartition des activités de financement par région administrative 20

###### 1.3 Les statistiques sur les prêts agricoles et forestiers 20

###### 1.3.1 L'utilisation des prêts 20

###### 1.3.2 La répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production 21

###### 1.3.3 Les catégories d'emprunteurs agricoles et forestiers 21

###### 1.4 Les statistiques sur les ouvertures de crédit 21

###### 1.4.1 La répartition des ouvertures de crédit selon la production 21

### Chapitre II

#### Les statistiques sur l'aide à l'établissement 23

##### 2.1 La répartition du nombre de personnes établies par région administrative 23

##### 2.2 La répartition des subventions à l'établissement selon la production 23

##### 2.3 Le profil des personnes établies en agriculture 23

##### 2.4 Le profil financier des entreprises 26

### Partie V

#### Les états financiers 27

##### Chapitre I

###### La Société de financement agricole 29

###### 1.1 Le rapport du vérificateur 29

###### 1.2 Les états financiers 30

##### Chapitre II

###### Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers 41

###### 2.1 Le rapport du vérificateur 41

###### 2.2 Les états financiers 42

### Annexe

#### Liste de nos bureaux 47



# Partie I

## Message du président

---

En 2000-2001, la Société de financement agricole a, une nouvelle fois, enregistré d'excellents résultats en matière d'activités de financement agricole. Cette performance est en partie attribuable au contexte économique favorable.

### *Un contexte économique favorable*

Avec des recettes de 5,4 milliards de dollars, incluant les paiements gouvernementaux, le secteur agricole a affiché une performance remarquable en 2000. Il s'agit, en fait, d'une hausse de près de 6 % par rapport à 1999. Cette augmentation des revenus est attribuable à un contexte économique favorable, dans la mesure où les ventes agricoles se sont accrues de 8 % et que le revenu net a augmenté de plus de 17 % en 2000. Selon les dernières estimations, les dépenses d'immobilisations agricoles se sont accrues de 1 %, pour atteindre 713 millions. Par ailleurs, la conjoncture semble propice au maintien du volume d'investissement en 2001.

En écho à ce contexte économique, les prêts autorisés par la Société ont totalisé 794 millions de dollars en 2000-2001. Même s'il y a eu un léger recul par rapport à l'année précédente, il s'agit du deuxième plus haut total enregistré par la Société quant au montant des prêts accordés. Le nombre de prêts autorisés s'est établi à 6 664 prêts. Plusieurs productions, notamment les entreprises porcines et avicoles, ont vu leur financement s'accroître. Par ailleurs, la production acéricole a vu son nombre d'ouvertures de crédit s'accroître de façon importante, en raison de la mise en place d'un plan spécial d'intervention. Au 31 mars 2001, le portefeuille de garanties de prêts de la Société de financement agricole était de 3,7 milliards de dollars.

Favorisant une injection majeure de capitaux dans toutes les régions du Québec, les prêts garantis par la Société ont contribué à la réalisation de projets d'investissement de l'ordre de 900 millions de dollars. Sur la base d'une étude réalisée par l'Institut de la statistique du Québec, on estime que ces projets ont engendré, en 2000-2001, une valeur ajoutée de 320 millions de dollars et permis la création ou le maintien de 6 900 emplois.

### *Une contribution remarquable au développement du secteur agricole et agroalimentaire*

Depuis le milieu des années 90, le volume annuel des prêts autorisés par la Société a doublé. L'élargissement des activités admissibles et le relèvement du montant maximum de prêt ont contribué à l'augmentation du financement agricole et répondu aux besoins exprimés par le milieu. La Société de financement agricole aura joué un rôle prépondérant dans l'atteinte des objectifs de croissance du secteur. De fait, depuis la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire du Québec, tenue en 1998, le volume annuel moyen de prêts autorisés s'est établi à 770 millions de dollars, soit 100 millions de plus que le volume autorisé en 1997-1998.

### *Un plan d'intervention pour les entreprises acéricoles*

La récolte de sirop d'érable, en 2000, a atteint un niveau record estimé à près de 82 millions de livres. Elle a, par conséquent, engendré d'importants surplus, soit 22 millions de livres. En collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, la Société de financement agricole a mis en place un plan d'intervention dans le cadre de la gestion des surplus de sirop d'érable de la récolte 2000. Ce dernier permettait aux exploitantes et exploitants acéricoles de bénéficier d'ouvertures de crédit garanties par la Société pour le financement de leur surplus de sirop d'érable. Ceux-ci pouvaient ainsi avoir accès rapidement aux revenus escomptés de la vente de sirop. En vertu de ce programme, près de 1 000 acéricultrices et acériculteurs ont obtenu des ouvertures de crédit, en date du 31 mars 2001, pour un montant de 36 millions de dollars.

Afin d'aider les acériculteurs et acéricultrices dans leur démarche, la Société a mis à leur disposition une ligne téléphonique sans frais qui leur permettait de faire leur demande de financement. Une équipe composée de membres du personnel de la Société a été attitrée à ce service.

### ***Une expertise reconnue***

Au cours de l'exercice 2000-2001, la Société a participé à plus de 30 salons et expositions agricoles afin de promouvoir ses produits financiers ainsi que l'expertise de son personnel en matière de services-conseils. Également en vue de faire connaître ses programmes et son expertise, la Société a mené, au cours de l'automne, une campagne publicitaire auprès des agricultrices et agriculteurs. Cette campagne composée de quatre volets publicitaires a, en outre, eu un effet mobilisateur auprès du personnel de la Société.

Par ailleurs, des membres du personnel de la Société ont participé activement aux groupes de travail créés pour le développement d'outils d'analyse financière et de référence économique destinés aux différents partenaires du secteur.

La Société est soucieuse d'améliorer constamment la compétence de son personnel afin qu'il soit à la fine pointe de l'évolution, tant des secteurs agricole, forestier et financier que dans son rôle-conseil auprès de la clientèle. À cette fin, elle a tenu différentes activités au cours de l'exercice 2000-2001.

Ainsi, 1 825 jours-personnes ont été consacrés à des activités de perfectionnement, pour un investissement total de 564 300 \$, ce qui représente plus de 3,7% de la masse salariale de l'organisme. Ces activités ont porté particulièrement sur l'adaptation aux nouvelles technologies ainsi que sur des formations spécialisées.

De plus, afin de faciliter l'implantation de nouvelles applications du système de gestion des opérations de financement (GOF), la Société a expérimenté une nouvelle approche qu'est la formation à distance. Des capsules de formation ont été élaborées afin d'apporter un soutien aux utilisatrices et utilisateurs lors du déploiement des applications. Ces capsules, disponibles sur les postes de travail, permettaient aux utilisatrices et utilisateurs d'accéder à cette formation à leur convenance et de s'y référer au besoin. Ce moyen a permis à la Société de diminuer les coûts liés à ce type de formation ainsi qu'à la production de documents de référence.

### ***Diverses mesures en vue d'améliorer l'efficacité de la Société et le service à la clientèle***

Afin de toujours mieux servir sa clientèle, la Société a poursuivi, en 2000-2001, la mise au point d'outils de travail destinés à accroître l'efficacité de son personnel. Ainsi, au cours de la dernière année, plusieurs nouvelles applications ont vu le jour dans le système de gestion des opérations de financement (GOF), notamment le profil client.

Par ailleurs, au cours du dernier exercice financier, la Société a effectué un virage vers les affaires électroniques. En effet, deux projets d'envergure ont vu le jour, soit le transfert électronique des états financiers des entreprises agricoles et la demande de financement en ligne. Le lancement du nouveau mode de transmission électronique des données financières a eu lieu le 26 janvier 2001. La Société de financement agricole et le Service de comptabilité et de fiscalité de l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont alors signé une entente de partenariat visant le transfert électronique des états financiers des entreprises agricoles entre les deux organisations. Cette entente permet d'assurer un service plus rapide à la clientèle commune de la Société et de l'UPA. Ainsi, plusieurs milliers d'états financiers pourront être transmis électroniquement au moyen de ce procédé très sécuritaire.

Pour sa part, la demande de financement en ligne a été présentée publiquement le 10 janvier dernier. Cette nouvelle façon d'entrer en contact avec la Société garantit un accès rapide, sécuritaire et efficace aux produits financiers de l'organisme. Ce moyen novateur d'adresser une demande de financement permet de mieux répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus branchée sur les nouvelles technologies de l'information.

### ***Une adaptation aux besoins du milieu***

Depuis quelques années, le nombre d'adhérentes et d'adhérents au programme de financement forestier se maintient. La Société s'est interrogée quant à ses services, à la connaissance de ceux-ci par les clientes et clients actuels ou potentiels, ainsi qu'à la pertinence et à l'efficacité de la communication de son programme auprès du milieu forestier. Afin de mieux recueillir l'opinion de sa clientèle et de bien saisir ses préoccupations et les enjeux qui en découlent, la Société a procédé à une analyse approfondie de la situation. Les résultats de l'analyse seront connus au début du prochain exercice financier. L'on prévoit que cette étude permettra de mieux répondre aux besoins exprimés par le milieu forestier.

### ***La modernisation des outils financiers***

Lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire, tenue en mars 1998 à Saint-Hyacinthe, les décideurs avaient convenu de moderniser les outils gouvernementaux dévolus à l'agriculture. Par « outils financiers », on entend les programmes de protection du revenu, d'assurance et de financement agricoles.

Puis, lors du Rendez-vous des décideurs de mars 1999, le groupe de travail formé à la suite de la Conférence de Saint-Hyacinthe a déposé un rapport

dans lequel il proposait la création d'une nouvelle organisation apte à gérer l'ensemble de ces outils.

Ce projet a fait l'objet de consultations auprès de représentantes et représentants de l'Union des producteurs agricoles, qui, à son tour, a consulté ses membres à plusieurs reprises. Un projet de loi en ce sens a été adopté par l'Assemblée nationale le 20 décembre 2000. Par conséquent, La Financière agricole du Québec, qui regroupe la Société et la Régie des assurances agricoles du Québec, a commencé ses activités le 17 avril 2001. Elle est administrée en partenariat avec le milieu agricole et assume, entre autres, la continuité des programmes et services offerts par la Société de financement agricole.

Après 65 ans d'existence, la Société de financement agricole, nommée antérieurement Office du crédit agricole, cède en toute confiance la relève à La Financière agricole. Celle-ci sera en mesure de faire face aux grands défis que réserve l'avenir aux secteurs agricole et agroalimentaire.

### **Remerciements**

En terminant, je souhaite remercier l'ensemble du personnel pour son engagement et sa contribution remarquable aux excellents résultats obtenus par la Société cette année. Je désire remercier également les membres du conseil d'administration qui, grâce à leur excellente gestion, ont laissé un précieux héritage à La Financière agricole. Des vœux de bonne retraite sont aussi adressés à M. Louis Bernard, qui fut vice-président de la Société au cours des quatre dernières années. Enfin, je tiens à remercier l'ex-président de la Société, M. Marc Dion, pour tout le travail accompli à la tête de l'organisation. M. Dion a été l'un des acteurs majeurs du long processus de consultations, d'échanges et de concertation entre le gouvernement et le monde agricole qui a mené à la création de La Financière agricole du Québec.

Le président-directeur général de La Financière agricole du Québec,

André Dicaire

## **1.1 Les faits saillants**

### Financement agricole et forestier

	1998-1999		1999-2000		2000-2001	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Prêts agricoles	6 491	689 748 510	7 033	812 801 889	6 490	784 148 812
Ouvertures de crédit	150	14 552 500	157	16 877 200	1 101	52 155 450
Prêts forestiers	132	7 320 640	141	9 135 078	174	9 579 600
Encours total	—	3 117 845 236	—	3 434 403 917	—	3 740 794 115



# Partie II

## La Société et ses programmes

### Chapitre I

#### La Société

##### 1.1 La mission

La Société de financement agricole a pour mission de favoriser le développement économique du secteur bioalimentaire québécois, en mettant à la disposition des entreprises agricoles et forestières les ressources financières qui leur permettent de se développer et d'évoluer avec les meilleures chances de succès.

Sa clientèle se compose de près de 18 000 entreprises agricoles et de 2 000 exploitations forestières. Son volume de prêts représente 60 % de tout le financement agricole québécois.

##### 1.2 L'organisation

La Société de financement agricole relève du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Son personnel compte quelque 300 personnes, dont plus de la moitié oeuvre dans les directions régionales, pour desservir l'ensemble du territoire agricole québécois.

###### 1.2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration a pour rôle principal de veiller au respect du mandat de l'organisme

###### 1.2.2 L'effectif

###### *Répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2000*

Catégories d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Hors cadres	1	—	1
Cadres supérieurs	16	4	20
Cadres intermédiaires	—	—	—
Personnel professionnel	110	44	154
Fonctionnaires	43	97	140
<b>Total</b>	<b>170</b>	<b>145</b>	<b>315</b>

et d'en adopter les grandes orientations. Il est constitué du président et du vice-président de la Société de financement agricole ainsi que de cinq membres qui représentent les milieux agricole et financier.

Président	Marc Dion, <i>administrateur</i>
Vice-président	Norman Johnston, <i>administrateur</i> <sup>1</sup> par intérim
Administrateurs	Normand Fontaine, <i>producteur agricole</i> * Réal Laflamme, <i>producteur agricole</i> * Diane Montour, <i>administratrice</i> <sup>2*</sup> Monique Paquette, <i>répondante en formation agricole</i> Michel Perreault, <i>avocat</i> <sup>2</sup>
Secrétaire	Renée Saint-Hilaire, <i>avocate</i>

<sup>1</sup> Le 24 août 2000, M. Norman Johnston a succédé par intérim à M. Louis Bernard à la fonction de vice-président.

<sup>2</sup> Ces membres ont quitté leur fonction en cours d'exercice.

\* Ces personnes sont également membres du comité de vérification de la Société de financement agricole.

## Accès à l'égalité en emploi

La Société a pris des mesures afin de répondre aux orientations gouvernementales pour augmenter la représentativité des communautés culturelles, des

anglophones et des autochtones. Cependant, la pénurie de cette main-d'œuvre n'a pas permis d'atteindre l'objectif de 25 %.

Nominations	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	%
5 – employés permanents	-	-	-	-
16 – employés occasionnels	-	-	-	-
1 – stagiaire	-	-	-	-
26 – étudiants	2	1	-	10 %
<b>48</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>10 %</b>

### 1.3 La politique linguistique

Conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, la Société de financement agricole s'est dotée, en 1997, d'un comité permanent chargé d'élaborer sa politique linguistique et de veiller à son application. Une proposition de politique a été rédigée au cours de l'exercice 1999-2000. Toutefois, celle-ci n'a pu être menée à terme considérant, d'une part, la fin des activités de la Société et, d'autre part, la venue de La Financière agricole. Par ailleurs, dans un souci de véhiculer une information de qualité, les écrits destinés à la clientèle externe sont révisés par un linguiste et, depuis octobre 2000, le logiciel québécois *Antidote 2000* est mis à la disposition des employés de la Société. *Antidote 2000* est à la fois un dictionnaire riche, un conjugueur de verbes et une grammaire interactive. Au total, 60 licences à utilisation concurrente ont été accordées pour l'utilisation de ce logiciel lors de la mise à jour des postes de travail informatisés au siège social et en région.

### 1.4 La protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité de protection des renseignements personnels de la Société a assuré le suivi du plan d'action adopté en 1999.

Au regard de ce dernier et avec l'arrivée du transfert électronique des états financiers, la Société a pris certaines mesures afin d'assurer la confidentialité de ses dossiers. D'une part, avant de transférer les états financiers d'une entreprise agricole au moyen d'un procédé très sécuritaire, le service comptable qui en est responsable doit avoir obtenu l'autorisation écrite de la cliente ou du client. D'autre part, seul le personnel dûment autorisé peut consulter les fichiers électroniques contenant les données financières, ce qui garantit la confidentialité des renseignements contenus au dossier. Enfin,

la Société a adopté la norme de sécurité la plus rigoureuse disponible : le système de cryptage à 128 bits. Celui-ci est notamment utilisé par le ministère du Revenu du Québec et par les institutions financières. Avec l'adoption de ce système, il devient pratiquement impossible de déchiffrer les données échangées avec la Société.

Par ailleurs, la Société a mis sur pied, en cours d'exercice, un réseau de répondants et de répondantes dont la mission est d'intégrer la protection des renseignements personnels à son processus de gestion. Ce réseau est constitué d'une personne par direction, pour chaque direction qui rend un service direct à la clientèle ou qui gère des renseignements personnels. Cette personne est l'interlocutrice privilégiée de sa direction auprès du Comité de protection des renseignements personnels et agit comme personne-ressource au sein de son unité.

Avec l'arrivée de La Financière agricole, la Société a dû reporter quelques-unes des priorités d'action qu'elle s'était fixées. Par conséquent, dans un premier temps, on procédera à l'unification des comités de protection des renseignements personnels des deux organismes fusionnés, soit la Société de financement agricole et la Régie des assurances agricoles du Québec. À la suite de cette unification, il y aura mise à jour de la déclaration de fichiers de la Société à la Commission d'accès à l'information. Enfin, on compte revoir les formulaires de la Société et vérifier la conformité des profils d'accès aux renseignements nominatifs avec les exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

## Chapitre II Les activités de la Société

### 2.1 Le financement agricole

La Société de financement agricole autorise et garantit des prêts ainsi que des ouvertures de crédit. Le montant maximum des prêts pouvant être garanti est de 2 millions, alors que celui des ouvertures de crédit peut atteindre 500 000 \$. Le taux d'intérêt des prêts est basé sur le taux hypothécaire résidentiel qu'offrent les institutions financières. Le programme de financement de la Société prévoit aussi une protection contre la hausse des taux d'intérêt sur les 250 000 premiers dollars empruntés. Les producteurs et productrices agricoles peuvent fixer leur taux pour une période de un à cinq ans.

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, la Société a accordé 6 490 prêts agricoles, pour un total de 784 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 8 % du nombre de prêts et de 4 % des sommes consenties par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit du premier recul en sept ans et, malgré cette faible diminution, la Société a enregistré son deuxième plus haut total quant au montant des prêts accordés. Au 31 mars 2001, l'encours de tout le financement agricole autorisé par la Société était de l'ordre de 3,7 milliards de dollars.

En 2000-2001, on remarque des augmentations du nombre de prêts et des montants autorisés dans plusieurs productions agricoles. Parmi celles-ci, l'aviiculture se démarque, avec une hausse remarquable de 87 % en ce qui a trait aux montants des prêts garantis, alors que les productions horticole, porcine et bovine ont connu des augmentations respectives de 17 %, 13 % et 7 %. De plus, on constate un accroissement de 9 % de la valeur de l'actif des entreprises clientes de la Société. En écho à ce dynamisme manifeste du secteur agricole, près de 70 % du financement autorisé a servi à l'achat de fermes, à la construction de bâtiments et à l'achat de quotas.

Au cours de l'exercice, la Société a accordé 929 prêts à des entreprises à temps partiel, pour un total de 97,2 millions de dollars, soit une légère diminution par rapport à l'exercice précédent. De cette somme, 18,4 millions ont été consentis au secteur acéricole, 14,2 aux grandes cultures et 12,5 à la production bovine.

Au 31 mars 2001, 4,7 % de la clientèle de la Société avait des paiements en arrérages. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à l'année dernière.

### *Un plan d'intervention pour les entreprises acéricoles*

Le plan d'intervention des entreprises acéricoles a pris fin le 31 mars 2001. Il résulte des interventions conjointes de la Société de financement agricole, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Ainsi, la Société a mis en place une ligne téléphonique sans frais qui permettait aux acéricultrices et acériculteurs de faire leur demande de financement. Une équipe composée de membres du personnel de la Société a été attitrée à ce service.

Entré en vigueur le 25 septembre 2001, ce programme permettait aux productrices et producteurs acéricoles de composer avec les importants surplus de sirop d'érable de la récolte de l'an 2000. En vertu de ce programme, les acériculteurs et acéricultrices pouvaient obtenir une ouverture de crédit garantie auprès de la Société de financement agricole. Cette ouverture de crédit leur permettait d'avoir accès rapidement aux revenus qu'ils comptaient retirer de la vente des surplus engendrés par la récolte du printemps 2000. Cette ouverture de crédit pouvait atteindre un montant de 500 000 \$ par entreprise pour une période maximale de cinq ans.

En date du 31 mars 2001, le programme a permis à 947 entreprises acéricoles d'obtenir des ouvertures de crédit, pour un montant de 36 millions de dollars. Grâce à ce montant les productrices et producteurs ont pu retirer 19 millions de livres de sirop d'érable en surplus, afin de soutenir les prix de vente.

### *Les contributions à l'intérêt*

Le programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet à la Société de minimiser l'impact de la fluctuation des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles, en contribuant au paiement de l'intérêt sur les sommes prêtées. Ainsi, l'organisme rembourse, pendant un maximum de quinze ans, la moitié des intérêts excédant 8 % sur les 250 000 premiers dollars empruntés par des producteurs et productrices à plein temps. Ceux et celles qui s'engagent à faire de l'agriculture à plein temps dans un délai de cinq ans suivant l'obtention d'un prêt sont également admissibles. En outre, les producteurs et productrices à plein temps qui désirent développer leur entreprise peuvent profiter d'un

plafond d'intérêt de 8 % sur les 250 000 premiers dollars empruntés, et ce, pour une période pouvant s'étendre sur cinq ans. De plus, une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt peut être versée par la Société aux entreprises comptant au moins une personne de 18 à 40 ans qui s'établit en agriculture. Cette personne doit posséder au moins 20 % des parts de l'entreprise et avoir une expérience d'un an en agriculture. Ainsi, pendant les cinq premières années du prêt, le taux d'intérêt est plafonné à 6 % pour la personne titulaire d'un diplôme d'études collégiales en agriculture ou l'équivalent, à 7 % pour celle ayant un diplôme d'études professionnelles en agriculture ou l'équivalent, et à 8 % pour les autres formations.

Au cours de l'exercice 2000-2001, la dépense en contributions au paiement de l'intérêt pour des prêts destinés à des établissements en agriculture ou à d'autres investissements agricoles a été de 16,9 millions de dollars. De cette somme, 1,1 million a été versé dans le cadre de mesures visant à encourager la formation.

## **2.2 L'aide à l'établissement**

Outre les prêts pouvant bénéficier d'un taux d'intérêt plafonné, le Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation prévoit l'attribution de subventions en capital aux productrices et producteurs de 18 à 40 ans qui possèdent au moins 20 % des parts d'une entreprise agricole, dont la rentabilité doit être démontrée, et qui ont terminé une formation secondaire ou collégiale en agriculture ou l'équivalent. L'aide à l'établissement est de 30 000 \$ pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales en agriculture ou l'équivalent, et de 20 000 \$ pour ceux et celles qui ont un diplôme d'études professionnelles en agriculture ou l'équivalent.

Au cours de l'exercice 2000-2001, l'aide à l'établissement accordée par la Société a augmenté. Ainsi, 432 personnes regroupées dans 402 entreprises se sont vu accorder des subventions totalisant 10 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 31 % des montants autorisés et de 28 % du nombre de subventions accordées, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse reflète le niveau de formation que possède maintenant la relève agricole, laquelle est donc plus en mesure de s'établir. On remarque d'ailleurs que 44,9 % des personnes qui ont reçu une aide à l'établissement en 2000-2001 avaient une formation collégiale ou universitaire en agriculture, et 32,4 %, un diplôme secondaire en agriculture. Toutes scolarités confondues, on constate donc que 77,3 % des personnes qui ont reçu une aide à l'établissement avaient une formation agri-

cole. Les autres personnes ayant reçu une subvention possédaient une formation équivalente à une formation agricole. Par ailleurs, depuis quelques années, on observe une tendance à l'établissement en groupe plutôt qu'individuel.

En 2000-2001, la Société a contribué pour 8,9 millions de dollars en aide à l'établissement. De façon générale, cette aide est versée à raison de 5 000 \$ ou de 7 500 \$ par personne, par exercice financier. Par conséquent, le montant payé cette année par la Société inclut l'aide accordée au cours d'exercices précédents.

## **2.3 Les ouvertures de crédit**

Les ouvertures de crédit garanties par la Société permettent aux producteurs et productrices d'obtenir du financement, aux fins d'exploitation, auprès des institutions financières. Elles sont utilisées pour financer les dépenses courantes liées à l'exploitation d'une ferme et peuvent également servir à acquitter des coûts de formation en agriculture. Accordées sur une période de cinq ans et sujettes à une révision annuelle, elles peuvent atteindre 500 000 \$ pour toutes les productions, sans exception.

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, la Société a autorisé 1 101 ouvertures de crédit, pour un total de 52,2 millions de dollars, comparativement à 16,9 millions au cours de l'exercice précédent. Cette importante augmentation est essentiellement attribuable à la mise en place du programme spécial pour les entreprises acéricoles.

## **2.4 Le financement forestier**

Le programme de financement forestier s'adresse aux productrices et producteurs forestiers qui désirent exploiter une forêt de 80 hectares ou plus, ou offrir des services d'aménagement forestier à des propriétaires de forêt privée. En vertu de ce programme, régi par la *Loi sur les forêts*, la Société autorise et garantit des prêts pouvant atteindre 500 000 \$ par entreprise forestière. À l'instar des prêts agricoles, leur taux d'intérêt est basé sur le taux hypothécaire résidentiel offert par les institutions financières. Les productrices et producteurs forestiers peuvent fixer leur taux d'intérêt sur une période de un an, trois ans ou cinq ans.

Au cours de l'exercice 2000-2001, la Société a accordé 174 prêts forestiers, pour un total de 9,6 millions de dollars. De plus, elle a versé 700 000 \$ en contributions à l'intérêt à plus de 1 000 propriétaires forestiers. Au 31 mars 2001, l'encours des prêts forestiers consentis par la Société était de 43,5 millions de dollars.

## **Partie III**

# **Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers**

---

### **3.1 La mission**

Créé en 1978, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers est une structure juridique distincte de la Société de financement agricole. Son rôle est d'assurer aux institutions financières le remboursement des pertes résultant des prêts consentis en vertu des lois administrées par la Société. Le remboursement couvre les pertes de capital et d'intérêt ainsi que certaines dépenses des institutions financières. Le Fonds rembourse les pertes sur recommandation de la Société.

### **3.2 Les activités**

#### ***Les revenus***

Au début de chaque exercice financier, le gouvernement paie au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, à titre de droits d'assurance, un montant calculé sur la base du total des prêts accordés l'année précédente. Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le Fonds a ainsi perçu 12,9 millions de dollars en droits d'assurance. Les sommes placées par le Fonds auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont, quant à elles, rapporté 4,6 millions de dollars.

#### ***Les pertes***

Le Fonds a remboursé aux institutions financières, au cours du dernier exercice, des pertes totalisant 4,1 millions de dollars relativement à 76 prêts. Ce montant représentait 0,11 % de l'encours des prêts garantis par le Fonds.



# Partie IV

## L'information statistique

### Chapitre I

#### Les statistiques sur le financement agricole et forestier

##### 1.1 Le sommaire des activités de financement

	Montants autorisés \$	Encours au 31 mars 2001 \$
<b>Financement agricole</b>		
<i>Loi sur la Société de financement agricole</i>	836 304 262	3 057 415 919
<i>Loi sur le financement agricole</i>	—	403 987 799
<i>Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées</i>	—	212 582 902
<i>Loi favorisant le crédit à la production agricole</i>	—	3 865
<i>Loi favorisant l'amélioration des fermes</i>	—	58 725
<i>Loi sur le crédit agricole</i>	—	23 260 203
Transferts de prêts	42 060 975	—
Encours du financement agricole		3 697 309 413
<b>Financement forestier</b>		
<i>Loi sur les forêts</i>	9 579 600	26 727 466
<i>Loi sur le crédit forestier</i>	—	3 395 042
<i>Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées</i>	—	13 362 194
Transferts de prêts	268 141	—
Encours du financement forestier		43 484 702
<b>Encours total</b>		<b>3 740 794 115</b>

## 1.2 La répartition des activités de financement par région administrative

	Prêts agricoles et forestiers		Ouvertures de crédit*	
	Nombre	Montant \$	Nombre	Montant \$
Bas-Saint-Laurent	616	55 641 049	238	16 322 541
Saguenay—Lac-Saint-Jean	229	24 606 557	7	795 000
Québec	205	24 316 822	28	1 764 147
Mauricie	291	34 649 702	16	1 255 510
Estrie	649	68 710 040	169	6 664 906
Montréal	2	190 000	—	—
Outaouais	107	8 430 400	3	77 774
Abitibi-Témiscamingue	277	29 095 650	32	3 127 000
Côte-Nord	4	176 000	—	—
Nord-du-Québec	1	45 000	1	40 000
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	83	4 444 863	13	693 920
Chaudière-Appalaches	1 261	160 741 714	422	10 800 598
Laval	10	2 086 500	2	60 000
Lanaudière	316	45 528 389	25	1 943 371
Laurentides	268	27 244 290	16	1 559 050
Montérégie	1 471	195 322 314	32	1 478 081
Centre-du-Québec	874	112 499 122	97	5 573 552

\* Secteur agricole seulement.

## 1.3 Les statistiques sur les prêts agricoles et forestiers

### 1.3.1 L'utilisation des prêts

	1998-1999 %	1999-2000 %	2000-2001 %
Construction de bâtiments	21,8	23,5	26,2
Achat de fermes	22,9	24,0	23,5
Achat de quotas	20,0	21,2	18,2
Achat de machinerie	11,5	9,4	8,8
Consolidation	11,0	8,4	7,8
Remboursement de prêts garantis	6,9	7,9	6,8
Achat d'animaux	1,2	1,4	1,5
Autres fins	4,7	4,2	7,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 1.3.2 La répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production

	1998-1999 %	1999-2000 %	2000-2001 %
Laitière	57,4	59,2	57,1
Porcine	9,7	9,7	11,4
Grandes cultures	7,3	8,6	6,8
Horticole	5,7	5,3	6,4
Bovine	4,8	5,1	5,6
Avicole	3,0	2,1	4,0
Acéricole	5,0	5,0	3,1
Forestière*	1,0	1,1	1,2
Autres	6,1	3,9	4,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Prêts forestiers.

### 1.3.3 Les catégories d'emprunteurs agricoles et forestiers

	1998-1999 %	1999-2000 %	2000-2001 %
Sociétés	32,3	30,6	33,0
Corporations	31,3	33,8	32,7
Propriétaires uniques	25,2	24,4	23,1
Emprunteurs indivis	7,9	8,0	7,8
Coopératives	2,2	2,1	2,1
Emprunteurs conjoints	0,6	1,0	1,2
Aspirants agriculteurs	0,5	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 1.4 Les statistiques sur les ouvertures de crédit\*

### 1.4.1 La répartition des ouvertures de crédit selon la production

	1998-1999 %	1999-2000 %	2000-2001 %
Horticole	30,3	27,4	11,2
Bovine	32,1	35,9	8,8
Grandes cultures	8,8	8,1	4,4
Porcine	13,7	12,7	1,9
Laitière	4,2	2,8	1,6
Avicole	1,5	1,8	0,4
Autres	9,4	11,3	2,1
Acéricole	—	—	69,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Secteur agricole seulement.



## Chapitre II Les statistiques sur l'aide à l'établissement

### 2.1 La répartition du nombre de personnes établies\* par région administrative

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Bas-Saint-Laurent	35	39	47
Saguenay—Lac-Saint-Jean	7	20	15
Québec	9	12	19
Mauricie	6	12	17
Estrie	13	22	32
Outaouais	8	15	2
Abitibi-Témiscamingue	3	12	19
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	2	1	6
Côte-Nord	1	1	—
Chaudière-Appalaches	37	53	70
Laval	1	1	2
Lanaudière	12	16	24
Laurentides	10	12	22
Montérégie	61	73	102
Centre-du-Québec	27	48	55

\* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.

### 2.2 La répartition des subventions à l'établissement selon la production

	1998-1999 %	1999-2000 %	2000-2001 %
Laitière	51,8	52,6	49,8
Horticole	11,8	10,2	12,4
Porcine	9,6	9,6	10,4
Bovine	7,7	9,0	8,2
Grandes cultures	5,9	7,4	6,5
Avicole	4,1	2,2	4,0
Autres	9,1	9,0	8,7
Total	100,0	100,0	100,0

### 2.3 Le profil des personnes établies\* en agriculture

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Nombre	232	337	432
Proportion d'hommes	72 %	74 %	65 %
Proportion de femmes	28 %	26 %	35 %
Âge moyen (années)	28,0	27,8	28,6
Scolarité moyenne (années)	14,0	13,8	14,0
Formation agricole	79 %	80 %	77 %

\* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.





## 2.4 Le profil financier des entreprises\*

	<b>Ensemble des entreprises \$</b>	<b>Entreprises avec personnes nouvellement établies \$</b>
Actif moyen	813 806	842 859
Passif moyen	534 749	592 010
Avoir net moyen	34,3 %	29,8 %
Revenus agricoles moyens	321 666	292 552
Dépenses agricoles moyennes	239 217	216 040
Paiements annuels moyens	64 715	61 993

\* Entreprises ayant obtenu un financement ou une subvention au cours de l'exercice 2000-2001.

## **PARTIE V**

### **Les états financiers**

---

#### **Rapport de la direction**

Les états financiers de la Société de financement agricole et du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers. Lorsque la direction a dû procéder à des estimations, elle l'a fait au meilleur de sa connaissance.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société de financement agricole reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires et celles du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.


Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société de financement agricole et du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes

de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

**Pour la Société de financement agricole et le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers**



André Dicaire



Jean-Marc Lacasse

Québec, le 24 mai 2001



## Chapitre I La Société de financement agricole

### 1.1 Le rapport du vérificateur

#### À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de financement agricole au 31 mars 2001 et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des modifications de conventions comptables et expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 24 mai 2001

## 1.2 Les états financiers

### La Société de financement agricole

#### *Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2001*

	<u>2001</u>	<u>2000</u> (note 3)
<b>Dépenses</b>		
Aide financière (note 4)	26 442 675 \$	21 389 373 \$
Administration (note 5)	21 357 069	21 173 478
Intérêts sur emprunts (note 6)	1 668 719	1 641 193
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sur des prêts consentis avant le 1 <sup>er</sup> août 1978 (note 6)	<u>1 779</u>	<u>21 093</u>
	<u>49 470 242</u>	<u>44 225 137</u>
<b>Revenus (note 6)</b>		
Intérêts sur prêts	1 546 145	1 817 747
Droits et honoraires	1 177 233	1 111 134
Intérêts sur dépôts bancaires	18 088	12 443
Recouvrements de dépenses	<u>30 770</u>	<u>82 315</u>
	<u>2 772 236</u>	<u>3 023 639</u>
<b>Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec</b>	<u>46 698 006 \$</u>	<u>41 201 498 \$</u>

# La Société de financement agricole

## *Bilan* *au 31 mars 2001*

	<u>2001</u>	<u>2000</u> (note 3)
<b>Actif</b>		
Encaisse	443 538 \$	421 098 \$
Débiteurs	79 305	66 508
Intérêts courus et échus sur prêts	431 543	475 108
Intérêts payés d'avance sur emprunts	45 870	56 779
Versements à recevoir sur prêts (note 7)	2 522 122	2 785 567
Immobilisations (note 8)	2 995 280	2 937 390
À recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	20 758 409	9 693 939
Prêts (note 7)	24 043 373	28 438 013
	<u>51 319 440 \$</u>	<u>44 874 402 \$</u>
<b>Passif</b>		
Dépôts des emprunteurs	6 476 \$	7 450 \$
Intérêts courus à payer sur emprunts	31 162	15 821
Rémunérations à payer	—	314 300
Contribution au paiement de l'intérêt courue et échue	5 823 421	5 408 191
Subvention de capital à payer	7 145 892	3 971 448
Dû au gouvernement du Québec (note 10)	828 113	919 802
Aide gouvernementale reportée	2 995 280	2 937 390
Provision pour congés de maladie et vacances (note 11)	7 789 096	—
Dette à long terme (note 12)	26 700 000	31 300 000
	<u>51 319 440 \$</u>	<u>44 874 402 \$</u>
Engagements (note 16)		

*Pour le conseil d'administration*



Laurent Pellerin



André Dicaire

# La Société de financement agricole

*Notes complémentaires*  
*31 mars 2001*

## 1. Constitution et objet

La Société de financement agricole, régie par la *Loi sur la Société de financement agricole* (L.R.Q., chapitre S-11.0101), a pour objet de favoriser le développement économique du secteur bioalimentaire au Québec en facilitant l'accès au financement des entreprises agricoles de niveau primaire. La Société exerce en outre toute autre fonction qui lui est confiée par une loi et assume la direction et l'exécution de tout programme que lui confie le gouvernement par décret, aux fins qu'il détermine.

Les états financiers de la Société présentent ses opérations au regard du financement agricole et du financement forestier. Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

La Société administre les lois et programmes suivants :

### — Financement agricole

- Loi sur la Société de financement agricole
- Loi sur le financement agricole
- Loi sur le crédit agricole
- Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées
- Loi favorisant l'amélioration des fermes
- Loi favorisant le crédit à la production agricole
- Loi sur le prêt agricole
- Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles
- Programme d'une banque de terres arables

### — Financement forestier

- Loi sur le crédit forestier
- Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées
- Loi sur les forêts.

## 2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

### *Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Matériel et équipement	20 % à 33,33 %
Développement informatique	20 %
Améliorations locatives	20 %

### *Aide gouvernementale reportée*

Les montants reçus du gouvernement du Québec, pour l'acquisition d'immobilisations, sont comptabilisés comme aide gouvernementale reportée et sont virés aux revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elle finance.

### *Aide financière*

La contribution au paiement de l'intérêt et la subvention de capital sont portées aux dépenses de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

### *Régimes de retraite*

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### 3. Modifications aux conventions comptables

#### *Aide financière*

À compter du présent exercice, la subvention de capital incluse dans l'aide financière est inscrite selon une comptabilité d'exercice alors qu'auparavant elle était inscrite selon une comptabilité de caisse. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers.

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
<b>Revenus et dépenses</b>		
Aide financière	3 174 444 \$	1 073 289 \$
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	3 174 444	1 073 289
<b>Bilan</b>		
À recevoir du gouvernement du Québec	7 145 892	3 971 448
Subvention de capital à payer	7 145 892	3 971 448

#### *Dépenses d'administration*

À compter du présent exercice, le coût des cotisations à titre d'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires ainsi que le coût des services de soutien assumés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement sont présentés dans l'état des revenus et dépenses alors qu'auparavant ces montants n'étaient pas comptabilisés. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers.

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
<b>Revenus et dépenses</b>		
Administration	607 365 \$	811 682 \$
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	607 365	811 682

#### *Immobilisations*

À compter du présent exercice, la Société capitalise les acquisitions d'immobilisations alors qu'auparavant elles étaient imputées aux dépenses d'administration. De plus, les crédits accordés par le gouvernement du Québec pour l'acquisition des immobilisations sont comptabilisés comme aide gouvernementale reportée alors qu'auparavant ils étaient entièrement constatés dans l'état des revenus et dépenses au moment de l'acquisition. L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers.

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
<b>Revenus et dépenses</b>		
Administration	(57 891) \$	(109 371) \$
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	(57 891)	(109 371)
<b>Bilan</b>		
Immobilisations	2 995 280	2 937 390
Aide gouvernementale reportée	2 995 280	2 937 390

### ***Provision pour congés de maladie et vacances***

Les obligations découlant des congés de maladie et des vacances accumulés par les employés de la Société à la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de passif au compte « Provision pour congés de maladie et vacances ». L'application rétroactive de cette modification, sans redressement des états financiers des exercices antérieurs, a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers.

	<u>2001</u>
<b>Bilan</b>	
À recevoir du gouvernement du Québec	7 789 096 \$
Provision pour congés de maladie et vacances	7 789 096

### **4. Aide financière**

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
<b><i>Financement agricole</i></b>		
Contribution au paiement de l'intérêt		
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	6 531 858 \$	5 349 462 \$
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	6 925 752	6 213 426
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	3 260 878	3 069 655
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	141 034	201 189
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	<u>2 799</u>	<u>7 594</u>
	16 862 321	14 841 326
Subvention de capital		
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	<u>8 890 353</u>	<u>5 690 403</u>
	<u>25 752 674</u>	<u>20 531 729</u>
<b><i>Financement forestier</i></b>		
Contribution au paiement de l'intérêt		
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	<u>690 001</u>	<u>857 644</u>
	<u>26 442 675 \$</u>	<u>21 389 373 \$</u>

## 5. Administration

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	15 675 789 \$	899 060 \$	16 574 849 \$	16 771 571 \$
Loyers	1 659 351	36 305	1 695 656	1 683 527
Services de transport et de communication	951 013	54 326	1 005 339	1 000 757
Services professionnels, administratifs et autres	491 759	21 401	513 160	537 443
Fournitures et approvisionnements	463 315	51 575	514 890	301 449
Entretien et réparations	54 969	3 344	58 313	85 185
Amortissement des immobilisations	951 183	43 679	994 862	793 546
	<u>20 247 379 \$</u>	<u>1 109 690 \$</u>	<u>21 357 069 \$</u>	<u>21 173 478 \$</u>

## 6. Autres dépenses et revenus

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
<i>Dépenses</i>				
Intérêts sur emprunts	1 449 760 \$	218 959 \$	1 668 719 \$	1 641 193 \$
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sur des prêts consentis avant le 1 <sup>er</sup> août 1978	1 779	—	1 779	21 093
<i>Revenus</i>				
Intérêts sur prêts	1 336 338	209 807	1 546 145	1 817 747
Droits et honoraires	1 144 633	32 600	1 177 233	1 111 134
Intérêts sur dépôts bancaires	14 289	3 799	18 088	12 443
Recouvrements de dépenses	30 566	204	30 770	82 315

## 7. Prêts

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
Total des prêts	23 194 481 \$	3 371 014 \$	26 565 495 \$	31 223 580 \$
Versement à recevoir en deçà d'un an	2 087 266	434 856	2 522 122	2 785 567
	<u>21 107 215 \$</u>	<u>2 936 158 \$</u>	<u>24 043 373 \$</u>	<u>28 438 013 \$</u>

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 2001, des versements échus en capital de 141 803 \$ (2000 : 153 991 \$) pour le financement agricole et de 48 578 \$ (2000 : 49 217 \$) pour le financement forestier. Les prêts agricoles et forestiers portent intérêt à des taux variant entre 2,5 % et 8 %. Le capital et les intérêts des prêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

## 8. Immobilisations

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
<i>Financement agricole</i>				
Matériel et équipement	1 634 348 \$	861 137 \$	773 211 \$	597 405 \$
Développement informatique	3 480 453	1 476 795	2 003 658	2 104 320
Améliorations locatives	131 858	21 977	109 881	110 000
	<u>5 246 659</u>	<u>2 359 909</u>	<u>2 886 750</u>	<u>2 811 725</u>
<i>Financement forestier</i>				
Matériel et équipement	133 589	60 938	72 651	72 564
Développement informatique	86 109	50 230	35 879	53 101
	<u>219 698</u>	<u>111 168</u>	<u>108 530</u>	<u>125 665</u>
	<u>5 466 357 \$</u>	<u>2 471 077 \$</u>	<u>2 995 280 \$</u>	<u>2 937 390 \$</u>

Les acquisitions de l'exercice sont de 1 052 752 \$ (2000 : 902 916 \$). Il n'y a eu aucune disposition au cours de l'exercice (2000 : 14 660 \$).

## 9. À recevoir du gouvernement du Québec

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
Rémunérations	— \$	— \$	— \$	314 300 \$
Contribution au paiement de l'intérêt	5 574 789	248 632	5 823 421	5 408 191
Subventions de capital à payer	7 145 892	—	7 145 892	3 971 448
Provision pour congés de maladie et vacances	7 539 935	249 161	7 789 096	—
	<u>20 260 616 \$</u>	<u>497 793 \$</u>	<u>20 758 409 \$</u>	<u>9 693 939 \$</u>

## 10. Dû au gouvernement du Québec

### *Sans intérêt ni modalités de remboursement*

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
Avance pour fonds de roulement	50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Avance pour intérêts sur emprunts	563 270	85 538	648 808	753 294
Recouvrements de dépenses à remettre	47 250	22	47 272	21 995
Droits et honoraires	31 833	200	32 033	44 513
	<u>692 353 \$</u>	<u>135 760 \$</u>	<u>828 113 \$</u>	<u>919 802 \$</u>

## 11. Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances se répartit comme suit :

	2001		
	Agricole	Forestier	Total
	<u>7 539 935 \$</u>	<u>249 161 \$</u>	<u>7 789 096 \$</u>

## 12. Dette à long terme

Le solde en capital des emprunts contractés par la Société auprès des institutions financières et du Fonds de financement se répartit comme suit :

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
	<u>23 309 000 \$</u>	<u>3 391 000 \$</u>	<u>26 700 000 \$</u>	<u>31 300 000 \$</u>

Ces emprunts sont renouvelables annuellement au taux du marché et échoient à différentes dates jusqu'au 31 mars 2002. Aucun versement en capital n'est exigible au cours des prochains exercices.

La Société a un emprunt avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec au 31 mars 2001 de 8 100 000 \$ (2000 : 11 700 000 \$).

### 13. Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 587 365 \$ (2000 : 791 682 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndicables (5,02 % pour les participants non syndicables). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndicables (0,79 % pour les participants non syndicables).

### 14. Renseignements complémentaires sur les flux de trésorerie

	2001			2000
	Agricole	Forestier	Total	Total
Encaissements en capital sur prêts	3 933 454 \$	724 631 \$	4 658 085 \$	5 614 173 \$
Encaissements en intérêts sur prêts	1 390 747	217 051	1 607 798	1 951 046
Autres encaissements	3 446	—	3 446	23 610
Remboursement de la dette à long terme	3 870 000	730 000	4 600 000	4 900 000
Déboursés pour les intérêts sur emprunts	1 440 330	202 139	1 642 469	1 671 276
Remboursement de l'avance pour intérêts sur emprunts	—	—	—	901 557
Autres déboursés	4 420	—	4 420	90 822
Augmentation de l'encaisse	<u>12 897 \$</u>	<u>9 543 \$</u>	<u>22 440 \$</u>	<u>25 174 \$</u>

### 15. Éventualités

La Société est défenderesse dans des poursuites judiciaires totalisant 150 000 \$. Ces poursuites sont contestées par la Société et il est impossible en date de préparation des états financiers d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

### 16. Engagements

Les engagements de la Société à l'égard du programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2002, 2003 et 2004 totalisent 5 356 318 \$. L'octroi de ces subventions est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale.

Les engagements à l'égard de la durée restante des baux est de 740 992 \$.

### **17. Opérations entre organismes apparentés**

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Les principales opérations entre organismes apparentés se détaillent comme suit :

Société immobilière du Québec	1 637 819 \$
Fonds de services gouvernementaux	710 014 \$
Commission de la santé et de la sécurité du travail	83 412 \$

### **18. Événement postérieur à la date du bilan**

À la suite de la décision du Conseil des ministres, La Financière agricole du Québec s'est substituée le 17 avril 2001 à la Société de financement agricole et à la Régie des assurances agricoles du Québec et, en acquiert les droits et les pouvoirs et en assume les obligations.

La Financière agricole du Québec, gérée en partenariat avec le milieu agricole, assumera la continuité des programmes et services offerts par la Société de financement agricole et la Régie des assurances agricoles du Québec. Cette nouvelle société a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement des secteurs agricole et agroalimentaire québécois.



## Chapitre II

### Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

#### 2.1 Le rapport du vérificateur

##### À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 24 mai 2001

## 2.2 Les états financiers

### Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

*Revenus et dépenses et avoir  
de l'exercice terminé le 31 mars 2001*

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
<b>Revenus</b>		
Droits d'assurance (note 3)	12 899 391 \$	11 822 185 \$
Revenus de placements		
Intérêts sur dépôts bancaires	2 986	2 502
Intérêts sur dépôts à vue	32 465	138 912
Intérêts sur dépôts à terme	—	643 220
Revenus de dépôts à participation	4 524 033	2 932 350
Revenus de dépôts à terme à taux fixe d'obligations	—	455 027
	<u>4 559 484</u>	<u>4 172 011</u>
	17 458 875	15 994 196
<b>Dépenses</b>		
Provision pour garanties de prêts (note 6)	17 239 577	2 329 494
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	219 298	13 664 702
<b>Avoir (Déficit) au début</b>	<u>12 180 838</u>	<u>(1 483 864)</u>
<b>Avoir à la fin</b>	<u><u>12 400 136 \$</u></u>	<u><u>12 180 838 \$</u></u>

## Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

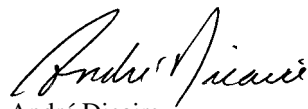
*Bilan*  
*au 31 mars 2001*

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
<b>Actif</b>		
<i>À court terme</i>		
Encaisse	1 622 \$	1 742 \$
Revenus de placements à recevoir	268 142	745 179
Droits d'assurance à recevoir	<u>2 093 465</u>	<u>—</u>
	2 363 229	746 921
<i>Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)</i>	<u>81 284 464</u>	<u>69 123 058</u>
	<u>83 647 693 \$</u>	<u>69 869 979 \$</u>
<b>Passif</b>		
<i>Gains nets reportés à la vente de placements (note 5)</i>	3 415 557 \$	3 000 141 \$
<i>Avances du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalités de remboursement</i>	10 000 000	10 000 000
<i>Provision pour garanties de prêts (note 6)</i>	<u>57 832 000</u>	<u>44 689 000</u>
	71 247 557	57 689 141
<b>Avoir</b>	<u>12 400 136</u>	<u>12 180 838</u>
	<u>83 647 693 \$</u>	<u>69 869 979 \$</u>
<b>Prêts assurés (note 7)</b>		

*Pour le conseil d'administration*



Laurent Pellerin



André Dicaire

## **Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers**

*Notes complémentaires*  
*31 mars 2001*

### **1. Constitution et objet**

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers* (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1<sup>er</sup> août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

### **2. Conventions comptables**

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

#### ***Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec***

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût plus un ajustement établi selon la méthode de la valeur axée sur la valeur marchande. Cet ajustement représente les variations annuelles de la valeur marchande de ces placements amorties au taux de 9,09 % (2000 : 9,09 %) par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

#### ***Gains nets reportés à la vente de placements***

Les gains et les pertes réalisés sur les dépôts à participation sont reportés et amortis au taux de 9,09 % (2000 : 9,09 %) par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

### ***Provision pour garanties de prêts***

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision pour garanties de prêts comprend une composante générale et une composante spécifique. Suite aux résultats de l'analyse actuarielle du taux de prime datée du 5 juillet 2000, la Société a modifié son modèle pour l'établissement de la provision générale au 31 mars 2001. La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec et de pertes moyennes selon la durée du terme de chaque prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge pour écarts défavorables de 15 % pour les prêts à long terme et de 10 % pour les prêts à court et moyen terme en accord avec les standards de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 2001 dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

### **3. Droits d'assurance**

Les droits d'assurance sont assumés par le gouvernement du Québec. Ils correspondent à la somme de 1,43 % (2000 : 1,85 %) du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % (2000 : 1 %) du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

#### 4. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier selon la politique de placement de la Société et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. Les dépôts à vue sont placés dans le fonds général.

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Dépôt à participation		
Coût d'acquisition des unités	81 034 620 \$	68 727 544 \$
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	339 753	310 062
	<u>81 374 373</u>	<u>69 037 606</u>
Dépôt à vue	(89 909)	85 452
	<u>81 284 464 \$</u>	<u>69 123 058 \$</u>

Au 31 mars 2001, la valeur marchande des 71 607 unités (2000 : 61 115) de dépôt à participation est de 81 361 220 \$ (2000 : 72 138 229 \$). Les montants investis à la Caisse de dépôt et placement du Québec durant l'exercice s'élèvent à 10 838 815 \$ (2000 : 11 822 185 \$). Les montants retirés de la Caisse de dépôt et placement du Québec durant l'exercice s'élèvent à 4 126 360 \$ (2000 : 3 694 964 \$).

#### 5. Gains nets reportés à la vente de placements

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
<b>Solde au début</b>	3 000 141 \$	1 615 766 \$
Gains et pertes réalisés au cours de l'exercice	897 270	1 816 387
Portion inscrite aux revenus de l'exercice	(481 854)	(432 012)
<b>Solde à la fin</b>	<u>3 415 557 \$</u>	<u>3 000 141 \$</u>

#### 6. Provision pour garanties de prêts

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
<b>Solde au début</b>	44 689 000 \$	46 056 000 \$
Remboursement des pertes aux prêteurs	(4 103 461)	(3 716 002)
Recouvrements de pertes	6 884	19 508
Variation de la provision – dépense	17 239 577	2 329 494
<b>Solde à la fin</b>	<u>57 832 000 \$</u>	<u>44 689 000 \$</u>
Provision spécifique	12 067 000 \$	8 666 846 \$
Provision générale	45 765 000	36 022 154
<b>Solde à la fin</b>	<u>57 832 000 \$</u>	<u>44 689 000 \$</u>

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés au 31 mars 2001 de 3 719,4 millions de dollars (2000 : 3 409,4 millions). Au 31 mars 2001, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 26 millions de dollars (2000 : 19 millions).

## 7. Prêts assurés

Les soldes en principal et intérêt des prêts, à l'égard desquels le Fonds assure les remboursements des pertes ainsi que les frais y afférents, se détaillent comme suit :

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	3 057 416 000 \$	2 642 569 000 \$
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	403 988 000	469 149 000
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	212 583 000	254 367 000
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	13 362 000	16 311 000
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	59 000	101 000
Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1)	26 727 000	20 545 000
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	2 767 000	3 406 000
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., chapitre C-75)	2 468 000	2 871 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., chapitre C-77)	4 000	61 000
	<u>3 719 374 000 \$</u>	<u>3 409 380 000 \$</u>

## 8. Opérations entre organismes apparentés

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## Annexe

### Liste de nos bureaux

#### ***Siège social***

##### **Québec**

930, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1S 4Y6  
Téléphone : (418) 643-2610

#### ***Abitibi-Témiscamingue***

##### **Rouyn-Noranda**

180, boulevard Rideau, bureau 2.13  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9  
Téléphone : (819) 763-3759  
Sans frais : 1 877 763-3759

#### ***Bas-Saint-Laurent—***

##### ***Gaspésie-Les Îles***

##### **Rimouski**

337, rue Moreault, bureau 2.05  
Rimouski (Québec) G5L 1P4  
Téléphone : (418) 727-3754

#### **Rivière-du-Loup**

351, boul. de l'Hôtel-de-Ville, bureau 200  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2  
Téléphone : (418) 867-1264

#### ***Beauce***

##### **Saint-Georges**

11500, 1<sup>re</sup> Avenue, bureau 110  
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3  
Téléphone : (418) 226-3110

#### ***Centre-du-Québec***

##### **Nicolet**

460, boulevard Louis-Frédette  
Nicolet (Québec) J3T 1Y2  
Téléphone : (819) 293-6106

#### **Victoriaville**

62, rue Saint-Jean-Baptiste  
Victoriaville (Québec) G6P 4E3  
Téléphone : (819) 758-8239

#### ***Estrie***

##### **Rock Forest**

4260, boulevard Bourque  
Rock Forest (Québec) J1N 2A5  
Téléphone : (819) 820-3323

#### ***Haut-Richelieu-et-Haute-Yamaska***

##### **Saint-Jean-sur-Richelieu**

1005, boul. du Séminaire Nord, bureau 100  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1R7  
Téléphone : (450) 348-4948

#### **Granby**

356, rue Principale, bureau 100  
Granby (Québec) J2G 2W6  
Téléphone : (450) 776-7145

#### ***Laval-Laurentides-Lanaudière***

##### **L'Assomption**

867, boulevard L'Ange-Gardien, C.P. 3250  
L'Assomption (Québec) J5W 4M9  
Téléphone : (450) 589-2204

#### ***Mauricie***

##### **Trois-Rivières-Ouest**

2505, rue Sidbec Sud  
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4M6  
Téléphone : (819) 371-6632

#### ***Québec—Chaudière-Appalaches***

##### **Lévis**

5410, boulevard de la Rive-Sud, bureau 079  
Lévis (Québec) G6V 4Z2  
Téléphone : (418) 833-7575

#### ***Saguenay—Lac-Saint-Jean—***

##### ***Côte-Nord***

##### **Alma**

Complexe Jacques-Gagnon  
100, avenue Saint-Joseph Sud, bureau 208  
Alma (Québec) G8B 7A6  
Téléphone: (418) 668-2369  
Sans frais: 1 888 809-2369

#### ***Saint-Hyacinthe***

##### **Saint-Hyacinthe**

Les Galeries Saint-Hyacinthe  
3100, boul. Laframboise, bureau 204  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4  
Téléphone: (450) 778-6605

***Suroît-et-Outaouais***

**Salaberry-de-Valleyfield**

157, rue Victoria, bureau 108

Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1A5

Téléphone : (450) 370-3040

***Hull***

4, rue Taschereau, bureau 300

Hull (Québec) J8Y 2V5

Téléphone : (819) 772-3044

Les points de service n'apparaissent pas dans la présente liste.

Visitez notre site Internet : [www.financiereagricole.qc.ca](http://www.financiereagricole.qc.ca)